

Trame verte et bleue urbaine et périurbaine

Expérimentation et observation des pratiques

- EXPÉRIMENTATION -

3/5

SAINT-MARTIN-D'URIAGE

CONTEXTE ET INTÉRÊTS

En Isère, le choix du territoire d'expérimentation s'est porté sur la commune de Saint Martin d'Uriage. De par sa situation géographique stratégique entre l'agglomération grenobloise et le massif de Belledonne, la commune doit faire face à une dualité entre zones naturelles et zones urbanisées, aux portes des Alpes.

Sa proximité avec l'agglomération grenobloise en font une commune où la pression foncière est forte. Le tissu urbain est principalement pavillonnaire et les axes routiers entre l'agglomération et la commune, contraints par le relief, sont saturés aux heures de pointe.

La commune, autrefois rurale et à présent périurbaine, doit s'adapter à ce changement de statut et reste très attachée à la préservation de son cadre naturel.

La sensibilité des élus aux questions environnementales et la temporalité commune à la révision du PLU ont confirmé le choix de ce territoire pour l'expérimentation.

Isère

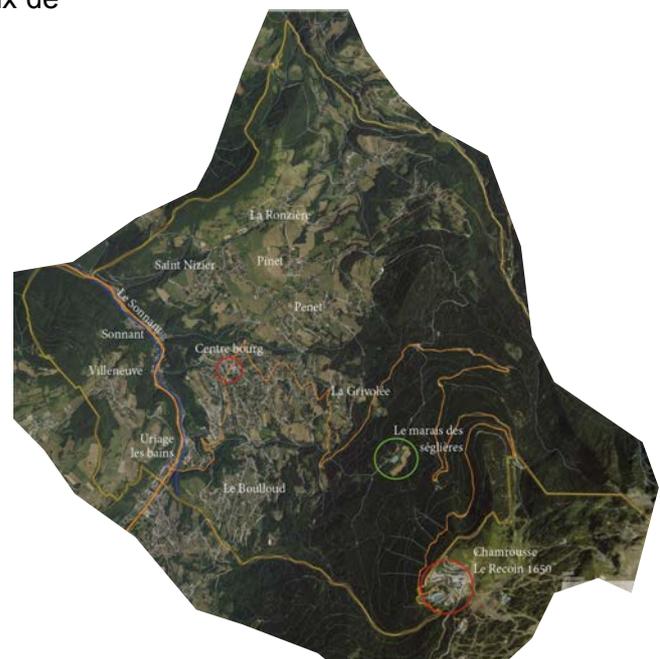


Spécificités

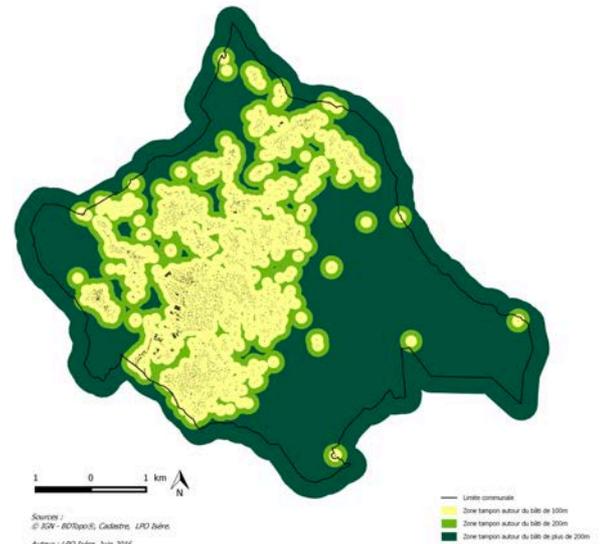
La commune comporte un site d'intérêt particulier pour la biodiversité : le marais des Séglières.

Point attractif, la station de ski de Chamrousse (en marge de la commune) est un autre élément phare de ce territoire d'étude.

Le SRCE qualifie de perméable : "la liaison entre les réservoirs de biodiversité majoritairement assurée par des espaces de nature « ordinaire » à dominantes agricole, forestière et naturelle de relativement bonne qualité et globalement perméables aux déplacements de la faune." Dans le cas de Saint-Martin-d'Uriage, une large partie de la commune est considérée comme "perméable" soit près de 3000 hectares. La commune constitue donc un continuum forestier conséquent.



MÉTHODOLOGIE



Méthode de fragmentation urbaine et perturbation

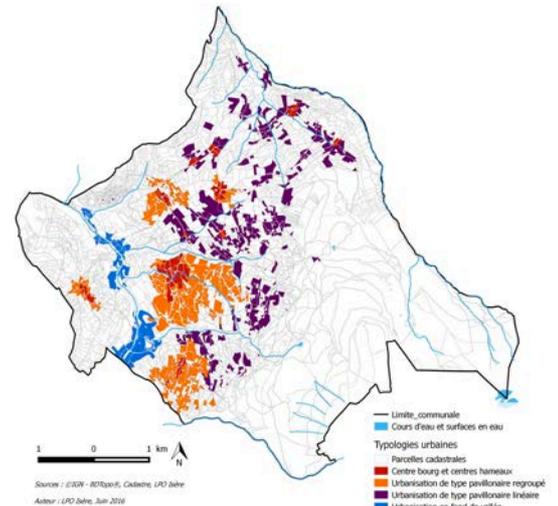
Diagnostic

Le diagnostic s'est déroulé à l'échelle communale dans un premier temps, en analysant le territoire à travers différentes compétences et différents outils :

- des analyses floristiques et faunistiques (identification des différents cortèges faunistiques, des points de collision, ...)
- une analyse de l'organisation spatiale à l'aide de la méthode de fragmentation urbaine et perturbation (voir ci-contre)
- une identification des formes urbaines (voir ci-contre)
- une analyse sociologique

Ce diagnostic aboutissant à la définition de zones à enjeux (voir ci-dessous) qui ont fait par la suite l'objet d'un diagnostic plus précis (faune, flore, habitat, formes urbaines, bâtis et espaces publics) et de préconisations.

Pendant le projet, la commune a été un interlocuteur principal, ainsi que le bureau d'étude en charge de la révision de leur PLU.



Identification des formes urbaines

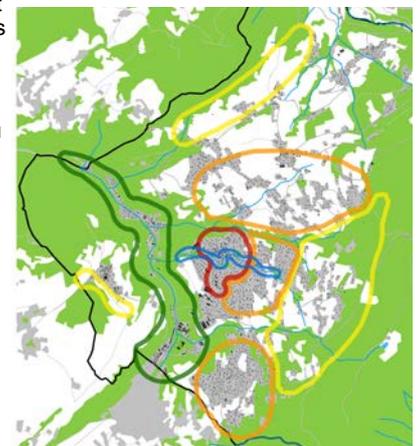
Secteurs à enjeux / Enjeux

Le centre bourg : C'est l'espace le plus imperméable de la commune où l'urbanisation est la plus dense. Il est marqué par une forte présence d'éléments minéraux. La végétation y est surtout ornementale.

Le combe du Sonnant : Le Sonnant est l'un des cours d'eau principal de la commune. La RD524 le longe. C'est l'axe routier qui relie le massif montagneux de Belledonne à la vallée. Il est donc très fréquenté. Cet espace possède de multiples enjeux : écologie (ripsilve, plantes invasives, déplacement de la faune,...) et usages (routes touristiques d'accès à la station de ski de Chamrousse et mouvement pendulaire des habitants).

Les lisières : Ces espaces sont intéressants par la multiplicité des profils écologiques qui sont présents. Utilisés pour des usages agricoles, résidentiels et directement connectés aux milieux naturels, ils sont souvent en bordure d'espaces à forts enjeux écologiques (pelouses sèches, ZNIEFF* de type 1, mitage).

Le bocage urbain : L'une des problématiques majeure en matière de fragmentation des habitats naturels. Le phénomène est très répandue sur la commune.



Les différentes zones des secteurs à enjeux

Chaque secteur théorique possède sur la commune une à trois zones réelle sur lesquelles sera poursuivi un diagnostic précis

ZOOM SUR LES ZONES A ENJEU

Sur chaque zone, un diagnostic plus précis a été réalisé, suivant les thèmes ci-dessous :

- caractéristiques, trames vertes et bleues, documents d'urbanisme
- espèces animales recensées sur la zone
- espèces végétales et habitats recensés sur la zone
- forme de l'urbanisation
- espaces bâtis et leurs abords
- espaces publics
- types de frange



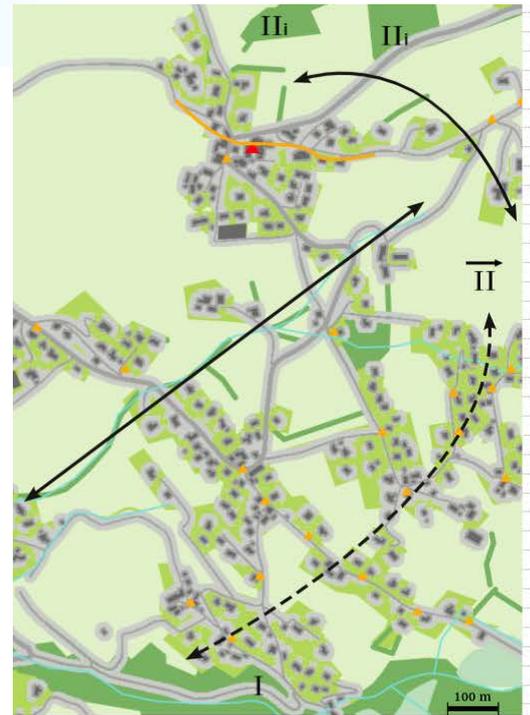
Analyse des franges de l'urbanisation

Préconisations générales

En conclusion de ce travail et en guise de synthèse, une carte représentant les milieux favorables à la faune et la flore et le tracé de la trame verte et bleue urbaine et périurbaine a été élaborée (cf. ci-contre). Il s'agit d'un essai méthodologique. Les trames continues et en pas japonais ont été différenciées (flèches noires - traits pleins ou pointillés).

L'analyse a permis d'identifier les atouts et faiblesses de chaque secteurs et de proposer des préconisations générales pour mettre en œuvre la TVB. Par exemple :

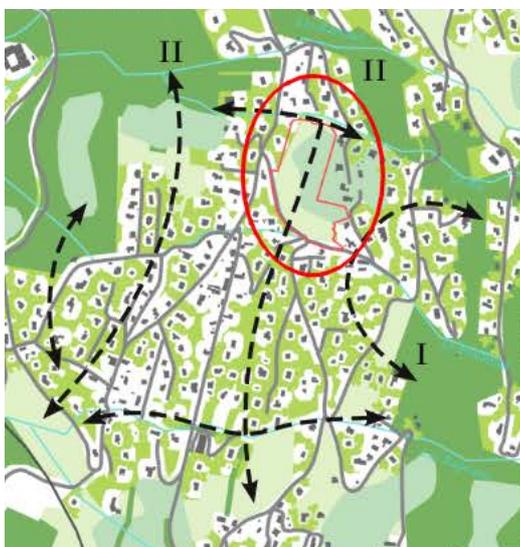
- réaménager et valoriser les abords du ruisseau (trop artificiels)
- conserver les nombreux murets en pierres (et leurs anfractuosités) au bord des routes
- valoriser le lavoir (place centrale) par une végétalisation de ses murs éventuellement
- etc.



Trame verte et bleue urbaine et périurbaine sur un secteur

Pistes d'actions transversales

Nous avons souhaité rendre plus concrètes ces analyses, en achevant ce diagnostic par des pistes d'actions ciblées. Pour cela, nous avons proposé à la commune de travailler sur des zones plus précises et à enjeux, telles que les OAP identifiées dans le PLU en cours de révision. La confrontation des objectifs de l'OAP avec les enjeux de la TVB urbaine et périurbaine a enrichi le projet et a permis une réelle prise en compte dans le document d'urbanisme.



Situation de l'OAP dans la trame urbaine et périurbaine



Zoom sur l'OAP : caractéristiques du terrain



Groupement d'arbres à conserver (nord du terrain)



Type de haies champêtres de délimitation à l'est du terrain

CONCLUSION / BILAN

Le diagnostic final comprenant un document à échelle communale et un document par secteurs à enjeux (4 secteurs) a été présenté aux élus et techniciens de Saint Martin d'Uriage le 2 octobre 2017. Les élus ont souhaité coupler cette présentation d'une sortie sur le terrain pour pouvoir observer les éléments de trame urbaine et périurbaine dans leur commune. Cette sortie a permis des échanges sur la politique environnementale et d'urbanisme de la commune.

Parallèlement, deux élus ont été sollicités pour participer au colloque final de l'action, le 7 décembre 2017, pour faire partager leurs avis sur ce travail.



Visite de la commune avec les élus et échanges autour des éléments de la TVB, notamment sur les OAP

Retours d'expérimentations

Cette action a été accueillie très favorablement par les élus de Saint Martin d'Uriage. La visite de terrain a été l'occasion de faire découvrir aux élus la forme que peut prendre concrètement la trame verte et bleue dans un contexte urbain et périurbain, en prenant pour base des projets d'OAP en cours de réflexion. Les préconisations faites sur les différents sites pourront ainsi être reprises dans le PLU.

Les échanges avec le bureau d'étude chargé de la révision du PLU se sont fait dans les deux sens : partage du diagnostic du bureau d'étude, et partage de nos informations sur les OAP.

Enfin, d'un point de vue méthodologique, prendre le temps d'établir des cartes sur la trame urbaine et périurbaine fut bénéfique pour notre étude. Si nous restons conscients que ces cartes ne sont pas exhaustives, il reste intéressant pour une visée de sensibilisation.

Perspectives

Suite à la sortie sur le terrain et à la visite d'un écoquartier organisé par le CAUE, les élus ont lancé une réflexion sur la démarche d'écoquartier.

Lors de la journée éco-citoyenne qui aura lieu au printemps 2018 et à la demande des élus, le CAUE et la LPO proposeront une déambulation aux habitants pour faire connaître les principes de la trame verte et bleue urbaine et périurbaine.

Concernant l'action en elle-même, la phase de valorisation reste à développer : un guide ainsi que des formations devraient vite voir le jour. Enfin, cette action a apportée de la connaissance sur le sujet pour les porteurs de l'action (CAUE et LPO).



Affiche de la journée éco-citoyenne 2017

Personnes rencontrées :

Gérald Giraud, Maire

Paul Dauphin, 1^{er} adjoint

Michelle Brion, 2^{ème} adjointe

Perrine Tesser et Aurélie Gaussorgues,

responsables du service urbanisme

Frédérique Girard, Service
environnement

Grégory Agnello, Evinerude, BE
environnement du PLU

Auteurs : CAUE de l'Isère, LPO Isère, CBNA, Franck Léard
sociologue

Crédits photos : CAUE de l'Isère, LPO Isère

Date de réalisation : février 2018 Date de publication : septembre
2018